

**DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
L'ENTRETIEN ET LA GESTION
DU PLAN D'EAU DE LA GRANDE PRAIRIE**

**S.M.A.P.E.
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SMAPE
SEANCE DU 27 JANVIER 2025**

Délibération n°2025.01.01

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Le **VINGT SEPT JANVIER** de **L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ** à **09h00**, les membres du **COMITE SYNDICAL** se sont réunis au siège 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 21 janvier 2025

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membre en exercice : 12

Nombre présents : 7

Nombre de pouvoir : 0

Nombre d'excusés : 5

MEMBRES PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME :

Séverine CHEMINADE, Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE,
Patrick ROUX,

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE :

Thibaut SIMONIN, François NEBOUT, Célia HELION

EXCUSES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME :

Patrick BOURGOIN, Valérie DUBOIS, Mathieu LABROUSSE,
Hassane ZIAT, Yannick PERONNET

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE :

Stéphanie GARCIA, Fatna ZIAD,

SUPPLEANTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME :

Valérie DUBOIS est remplacée par Séverine CHEMINADE,
Hassane ZIAT est remplacé par Patrick ROUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20250127-2025_01_01s-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2025

Affichage : 05/02/2025

Rapporteur : Jean-Jacques FOURNIE

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Les participations versées par les deux partenaires que sont le département de la Charente pour 30 % et la communauté d'agglomération du Grand Angoulême pour 70 % constituent la principale ressource de fonctionnement du SMAPE.

Ces participations sont stables depuis 2019, à l'exception d'une participation exceptionnelle supplémentaire de 100 000 € en 2023 pour accompagner les projets d'investissements du syndicat.

I- FONCTIONNEMENT

L'objectif proposé pour 2025 est de reconduire et de contenir la hausse des dépenses de fonctionnement, qui progressent toutefois sous l'effet de l'inflation et de divers autres facteurs.

En matière de dépenses, les principales sont les suivantes :

- La contribution du SMAPE au délégataire pour **la gestion de l'école de voile** (délégation de service public) est de **291 K€**, augmenté de la revalorisation annuelle évaluée selon les conditions du contrat à + 2,5 %.
- Les **charges de personnel** estimées par la direction des ressources humaines à **256 K€** (BTV 2024 : 251,5 K€) et qui comprennent :
 - Les charges du service espaces paysagers mis à disposition du SMAPE par la communauté d'agglomération du Grand Angoulême (équivalent 5 agents titulaires) pourraient être de 218 K€ (BTV 2024 : 215,1 K€)
Une convention avec GrandAngoulême adoptée le 18 mai 2022 conduit à la reconduction de l'affectation du personnel d'entretien des espaces verts à 5 ETP (équivalent temps plein). Le montant du remboursement est calculé à partir du coût horaire moyen des agents du service « espaces verts » affectés au SMAPE multiplié par le nombre d'heures réalisées en N-1.
 - La rémunération des saisonniers du pôle nautique de Nautilus mis à disposition sur l'année N (1,10 ETP) est estimée à 38 K€ (BTV 2024 : 36,4 K€).
- Les charges à caractère général seraient d'environ **246 K€** en 2025, contre 210 K€ en inscription totales 2024, soit une progression de 17,3 %.

Les principales augmentations concernent notamment les primes d'assurances + 9,1 K€, la déconstruction de la passerelle + 10 K€, des frais de nettoyage plus élevés de 2,5 K€, les frais de prestations de +5 K€.

Les principales dépenses concernent les postes suivants :

- Electricité (13 K€ en 2024)	13 K€
- carburants	14 K€
- impôts et taxes	28 K€
- maintenance	33 K€
- prestations de service Grand Angoulême	75 K€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20250127-2025_01_01_001

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2025

Affichage : 05/02/2025

- Les **amortissements** : une inscription de **23 K€** serait à prévoir (BP 2024 : 16 K€) soit une augmentation de 7 K€ correspondant aux nouvelles acquisitions en investissement.

En matière de recettes, et en dehors des participations des deux collectivités, le SMAPE bénéficie également de recettes pour un peu plus de 47 K€ : loyer de la maison Barbotin, redevance de la buvette et du manège, mise à disposition de locaux au comité départemental de tennis et location de locaux à GrandAngoulême, avec un loyer revalorisé accompagnant les travaux de rénovation des locaux loués.

Quelques refacturations viennent compléter le volet recettes, avec la refacturation de carburants.

Ainsi, il apparaît que les dépenses progressent de façon plus dynamique que les recettes. Les dépenses étant toutefois très contraintes, l'équilibre du budget 2025 nécessitera une reprise d'une partie de l'excédent antérieur ou une augmentation des participations des membres.

En effet le montant des dépenses de fonctionnement de l'exercice s'avère supérieur aux recettes disponibles d'environ 57 K€.

II- INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement de l'année 2024 ont été soutenues et se sont élevées à près de 328 K€, dont environ 150 K€ pour les bâtiments et 120 K€ pour les aménagements extérieurs. Sur les années 2023 et 2024, ce sont ainsi un peu plus de 500 K€ d'investissements qui ont été réalisés. Les travaux d'aménagement du plan d'eau sont ainsi venus consommer l'intégralité du résultat d'investissement et un besoin de financement apparaît à la clôture de l'exercice 2024 qui devra être couvert par une affectation du résultat de fonctionnement.

Depuis quelques années, il a été fait état de la nécessité de procéder à un certain nombre de travaux de réhabilitation des bâtiments qui nécessiteront de poursuivre la politique d'investissement menée.

Les amortissements (23 K€), le FCTVA (22 K€) ainsi que les participations (90 K€) des deux collectivités permettent des **acquisitions** et des **travaux nouveaux** pour **135 K€ (hors reprise des résultats), montant qui peut être porté à 188 K€ en intégrant le résultat prévisionnel** à ce jour.

Les travaux concerneraient les extérieurs avec la poursuite des aménagements paysagers du site, la réfection des cheminements, la stabilisation des berges avec enrochement et la réfection des jeux pour enfants, pour un montant de près de 50 K€.

Des travaux dans les bâtiments sont d'ores et déjà identifiés pour un minimum de 115 K€ et concerneraient la base de voile (sécurisation de la mise à l'eau des bateaux, sécurisation des accès aux 3 greniers de la voilerie, remplacement porte coupe-feu, remplacement de l'alarme incendie et du système de sécurité incendie), la buvette (remplacement des portes vitrées de la terrasse, remplacement matériel incendie et plans d'évacuation), local jardinier (remplacement matériel incendie et plans d'évacuation), la maison Bernard (remplacement matériel incendie et plans d'évacuation) ainsi que l'ancien aquarium (remplacement matériel incendie et plans d'évacuation).

Enfin, le résultat prévisionnel permettrait l'inscription d'une provision travaux d'environ 33 K€ pour poursuivre la politique d'investissement dans la réhabilitation, l'amélioration ou le développement du patrimoine du SMAPE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20250127-2025_01_01s-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2025

Affichage : 05/02/2025

III- PARTICIPATIONS

Le financement de cet ensemble de propositions pourrait être réalisé avec un montant global de participation de 801 807 €, soit un montant identique depuis 2019, à l'exception du complément de 100 000 € voté en 2023. La répartition entre les deux collectivités serait la suivante :

- 240 543 € pour le département de la Charente, soit 30 %, dont 27 075 € pour l'investissement et 213 468 € pour le fonctionnement,
- 561 264 € pour GrandAngoulême, soit 70 %, dont 63 175 € pour l'investissement et 498 089 € pour le fonctionnement.

RECAPITULATIF DES PARTICIPATIONS

	BP 2024	OB 2025
<u>DEPARTEMENT</u>		
Investissement	27 075,00 €	27 075,00 €
Fonctionnement	213 468,00 €	213 468,00 €
TOTAL A	240 543,00 €	240 543,00 €
<u>GRANDANGOULEME</u>		
Investissement	63 175,00 €	63 175,00 €
Fonctionnement	498 089,00 €	498 089,00 €
TOTAL B	561 264,00 €	561 264,00 €
TOTAL A + B	801 807,00 €	801 807,00 €

Le maintien du montant des participations entraînerait toutefois une consommation de l'excédent antérieur reporté à hauteur de 57 K€ (sur les 125 K€ disponibles) et la question de l'augmentation du montant des participations se posera donc d'ici les 2 prochaines années.

Le Comité syndical,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025 du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Plan d'Eau de Saint-Yrieix sur Charente, LEDIT JOUR VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE VINGT CINQ.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE COMITE SYNDICAL DU SMAPE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20250127-2025_01_01s-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2025

Affichage : 05/02/2025